

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-JEAN DE BRAYE**

- 20230630CM082 -

L'an deux mille vingt trois, le trente juin, à 18h00, le conseil municipal, convoqué le 23 juin 2023, s'est légalement réuni, en mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Vanessa SLIMANI, Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents sauf :

Excusés :

Monsieur FRADIN a donné pouvoir à Madame JALLET
Madame ROUSSILLAT a donné pouvoir à Madame BURY-DAGOT
Monsieur LUCIUS a donné pouvoir à Monsieur LAVIALLE
Madame LEMAY a donné pouvoir à Monsieur BAZOUNGOULA
Monsieur de LA ROCHEFOUCAULD a donné pouvoir à Monsieur LALANDE
Monsieur RENELIER a donné pouvoir à Monsieur OUARAB

Absents :

Madame ACQUART, Monsieur ROBIN, Madame BOURET, Madame TAFFOUREAU

En vertu de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales est désigné en tant que secrétaire de séance : Monsieur Romain MERCIER

Nombre de conseillers en exercice : 35 Transmis en Préfecture le 10/07/2023
Nombre de conseillers votants : 31 Publication le 13/07/2023

20230630CM082 - Acquisition de divers véhicules et équipements, reprise d'anciens véhicules - autorisation de signer les marchés

Une consultation d'entreprises a été lancée le 3 avril 2023 sous la forme d'un appel d'offres ouvert européen en application des articles R2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.

La consultation porte sur l'acquisition de divers véhicules et équipements et comprend également la reprise d'anciens véhicules. Elle se décompose en trois lots :

- lot 1 : acquisition de deux conteneurs ;

- lot 2 : acquisition de deux véhicules utilitaires avec « bras » (porte-conteneur) et reprise d'un véhicule (IVECO 35 C10) ;

- lot 3 : acquisition de deux véhicules « léger » et reprise de deux véhicules (FIAT DUCATO, CITROËN BERLINGO GNV).

La commission d'appel d'offres, réunie le 16 juin 2023, a procédé à l'attribution du marché, pour chaque lot, à l'offre économiquement la plus avantageuse, classée première :

- lot 1 : société G. GILLARD SAS, pour un montant global et forfaitaire 9 863,00 € HT soit 11 835,60 € TTC (comprenant les deux containers y compris frais de mise en route et réglages) ;

- lot 2 : société SEGARP, pour un montant global et forfaitaire 128 979,52 € TTC (comprenant les deux véhicules y compris frais de mise en route, réglages et frais de mise en circulation). Le montant des reprises s'établit comme suit : véhicule IVECO 35 C10 pour un montant global et forfaitaire 2 083,33 € HT soit 2 500,00 € TTC ;

- lot 3 : société BD AUTOS 45, pour un montant global et forfaitaire de 58 355,12 € TTC (comprenant les deux véhicules légers y compris frais de mise en route, réglages et frais de mise en circulation). Le montant des reprises s'établit comme suit : véhicule FIAT DUCATO pour un montant global et forfaitaire 4 333,33 € HT soit 5 200,00 € TTC et véhicule BERLINGO GNV pour un montant global et forfaitaire 166,66 € HT soit 200,00 € TTC.

Ceci étant exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Après avis favorable de la commission compétente,

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Madame le maire ou son représentant à signer les marchés relatifs à l'acquisition de divers véhicules et équipements, reprise de véhicules, conclus avec :

- lot 1 : société G. GILLARD SAS, pour un montant global et forfaitaire 9 863,00 € HT soit 11 835,60 € TTC (comprenant les deux containers y compris frais de mise en route et réglages) ;

- lot 2 : société SEGARP, pour un montant global et forfaitaire 128 979,52 € TTC (comprenant les deux véhicules y compris frais de mise en route, réglages et frais de mise en circulation). Le montant des reprises s'établit comme suit : véhicule IVECO 35 C10 pour un montant global et forfaitaire 2 083,33 € HT soit 2 500,00 € TTC ;

- lot 3 : société BD AUTOS 45, pour un montant global et forfaitaire de 58 355,12 € TTC (comprenant les deux véhicules légers y compris frais de mise en route, réglages et frais de mise en circulation). Le montant des reprises s'établit comme suit : véhicule FIAT DUCATO pour un montant global et forfaitaire 4 333,33 € HT soit 5 200,00 € TTC et véhicule BERLINGO GNV pour un montant global et forfaitaire 166,66 € HT soit 200,00 € TTC.

- d'imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget.

Le dossier est consultable au service assemblée du lundi au vendredi dans les heures d'ouverture de la mairie.

Pour extrait conforme
Fait à Saint-Jean de Braye, le 4 juillet 2023
Pour le Maire - Conseillère départementale du
Loiret et par délégation,
L'adjointe déléguée à la communication et aux
affaires générales



Colette

Colette MARTIN-CHABBERT

